

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU
CAMEROUN-REPRÉSENTATION
PERMANENTE PRÈS LES
INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES À
ROME

Viale Regina Margherita 42 Rome 00198

Tel: 0686789663 (Secrétariat)

06/44232313(Service Consulaire)

Fax: 06/44291323

Website: www.cameroonembassy.it

Email: Segreteriaambacam@virgilio.it
ambacam.rome@diplocam.cm

No...002.../ACI/DC



EMBASSY OF THE REPUBLIC OF
CAMEROON- PERMANENT
REPRESENTATION TO THE UNITED
NATIONS INSTITUTIONS IN ROME

Viale Regina Margherita 42 Rome 00198

Tel: 0686789663 (Secretariat)

06/44232313(Consular service)

Fax: 06/44291323

Website: www.cameroonembassy.it

Email: Segreteriaambacam@virgilio.it
ambacam.rome@diplocam.cm

Rome,

13 APR. 2023

URGENT

COMMUNIQUE AMBACAM-ROME

**A L'ATTENTION DES USAGERS ET DE LA DIASPORA CAMEROUNAISE D'ITALIE ET AUTRES
PAYS DE SA JURIDICTION (BULGARIE, CROATIE, HONGRIE, ROUMANIE ET SERBIE)**

L'Ambassadeur du Cameroun en Italie et Représentant Permanent près les Institutions des Nations Unies basées à Rome, porte à la connaissance des usagers, camerounais et étrangers, que suite à son Communiqué N°005/ACI/PS du 30 décembre 2022, toutes les demandes de visas à destination du Cameroun se feront exclusivement **en ligne via la plateforme www.evisacam.cm** (consultable sur le Site de l'Ambassade www.cameroonembassy.it) **pour compter du 30 avril 2023**.

A cet effet, les demandeurs de visa sont invités à se connecter au site susvisé et à respecter le processus suivant :

- 1- **Le pré-enrôlement en ligne** : il est fait par le demandeur à travers l'ouverture d'un compte d'utilisateur sur la plateforme, le renseignement du formulaire en ligne et sa validation confirmée par une notification par mail ou SMS ;
- 2- **Le paiement des frais** : il s'effectue en ligne via divers modes (Master Card, Visa, PayPal, Mobile Money, Orange Money, Moov, Wave, Safaricom, Airtel, Vodacom et Africell, etc.). Le demandeur est notifié de la preuve de paiement par mail ou SMS ;
- 3- **Le traitement de la demande et l'apposition de visa** : le demandeur est notifié par mail ou SMS de la date de son rendez-vous à l'Ambassade pour la formalité d'enrôlement. Le jour du rendez-vous, il doit se munir de son dossier physique complet comprenant notamment : l'original du passeport, le formulaire de pré-enrôlement, le reçu du paiement des frais de visa, et tous autres documents listés dans le Site Web de l'Ambassade à travers le lien ci-après : <https://ambacam.it/demande-dun-visa/>

Toutes modalités complémentaires liées à ce processus seront communiquées en temps opportun.

NB : le traitement des demandes de visa selon la procédure actuelle va continuer jusqu'au jeudi 27 avril 2023, les dossiers y relatifs devant être impérativement déposés au Service consulaire de l'Ambassade au plus tard le mardi 25 avril 2023.

La Diaspora camerounaise est invitée à faire large diffusion par tous moyens de communication pertinents du présent Communiqué, qui sera publié partout où besoin sera. /-

Copie : -MINREX

-CONSULS HONORAIRES DU CAMEROUN
A TRIESTE ET NAPLES

L'AMBASSADEUR-REPRESENTANT PERMANENT

Sébastien FOUANE



AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU
CAMEROUN-REPRÉSENTATION
PERMANENTE PRÈS LES
INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES À
ROME

Viale Regina Margherita 42 Rome 00198

Tel: 0686789663 (Secrétariat)

06/44232313 (Service Consulaire)

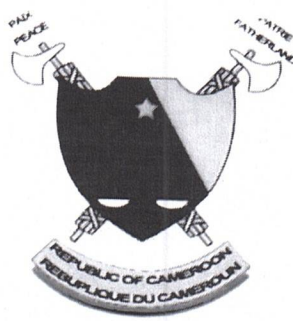
Fax: 06/44291323

Website: www.cameroonembassy.it

Email: Segreteriaambacam@virgilio.it

ambacam.rome@diplocam.cm

No. 005 / ACI / PS



EMBASSY OF THE REPUBLIC OF
CAMEROON- PERMANENT
REPRESENTATION TO THE UNITED
NATIONS INSTITUTIONS IN ROME

Viale Regina Margherita 42 Rome 00198

Tel: 0686789663 (Secretariat)

06/44232313 (Consular service)

Fax: 06/44291323

Website: www.cameroonembassy.it

Email: Segreteriaambacam@virgilio.it

ambacam.rome@diplocam.cm

Rome, 30 DEC 2022

TRES URGENT

COMMUNIQUE AMBACAM-ROME

A L'ATTENTION DES USAGERS ET DE LA DIASPORA CAMEROUNAISE D'ITALIE ET AUTRES
PAYS DE SA JURIDICTION (BULGARIE, CROATIE, HONGRIE, ROUMANIE ET SERBIE)

L'Ambassadeur du Cameroun en Italie et Représentant Permanent près les Institutions des Nations Unies basées à Rome, porte à la connaissance des usagers, camerounais et étrangers, que la Loi N°2022/020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 promulguée le 27 décembre 2022 par le Président de la République, S.E. Paul BIYA, a introduit des dispositions nouvelles concernant les tarifs des droits de timbre et des prestations consulaires. Sur la base desdites dispositions, les tarifs des timbres fiscaux et des prestations consulaires se déclinent, pour l'essentiel, comme suit :

1- Les droits de timbre fiscal

Tarif des papiers timbrés et droits de timbre gradué : **10 euros**

2- Les droits de timbre pour les visas d'entrée ou de sortie

- Visa normal (multiples entrées et sorties) de 0 à 6 mois : **153 euros**
- Visa express (multiples entrées et sorties) de 0 à 6 mois : **230 euros**
- Visa normal (multiples entrées et sorties) supérieur à 6 mois : **230 euros**
- Visa express (multiples entrées et sorties) supérieur à 6 mois : **310 euros.**

3- Les frais des autres prestations consulaires

- Carte consulaire : **50 euros**
- Laissez-passer : **175 euros**
- Authentification des pièces : **40 euros**
- Frais de recherche et de traitement des dossiers : **30 euros**
- Autorisation de rapatriement de corps : **50 euros**

Les nouveaux tarifs susvisés prennent effet pour compter du 01^{er} janvier 2023.

La Diaspora camerounaise est invitée à faire large diffusion par tous moyens de communication pertinents du présent Communiqué, qui sera publié partout où besoin sera. /-

Copie : -MINREX

-CONSULS HONORAIRES DU CAMEROUN A TRIESTE ET NAPLES

L'AMBASSADEUR-REPRÉSENTANT PERMANENT

